

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 21 mars à dix-huit heures.

Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **POMÉROLS** (salle polyvalente), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 52
- Présents : 48
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :

Mardi 15 Mars 2022

Affichage effectué le :

29 mars 2022

Mise en ligne le :

29 mars 2022

OBJET :

**Modification de la délibération
n°3790 du 14/02/2022 relative
à la concertation préalable
sur la réhabilitation
de la friche industrielle de
« La Méditerranéenne » à Agde**

N° 003817

Question N° 10 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 2.1. « Documents
d'urbanisme »

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Sylviane PEYRET, Mme Christine ANTOINE, M. Stéphane HUGONNET, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, M. René VERDEIL. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES** : M. Philippe CALAS. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGÉ, Mme Joséphine GROLEAU. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE représentée par M. Michel GRIMA. **VIAS** : Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Olivier CABASSUT.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Ghislain TOURREAU. **CAUX** : Mme Virginie DORADO. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR, M. Alain VOGEL-SINGER. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à Mme Chantal GUILHOU, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX. M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Armand RIVIERE.

RECU EN PREFECTURE

Le 23 mars 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220321-D003817I0-DE

- ✓ VU la délibération n°3790 du 14 Février 2022 du conseil communautaire de l'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- ✓ VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-1 à L.103-6 et R.103-1 à R.103-3 ;
- ✓ VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.121-15-1 à L.121-21 ;
- ✓ **CONSIDÉRANT** l'avis de concertation préalable sur le projet d'aménagement de « La Méditerranéenne » à Agde diffusé à compter du 25 février 2022.

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement durable du territoire, le droit des sols et la planification rappelle que lors de sa séance du 14 février 2022, le Conseil Communautaire a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable relative à la réhabilitation de la friche industrielle de « La Méditerranéenne » à Agde.

Pour des raisons techniques, la publication de l'avis de concertation n'a pu se faire qu'à compter du 25 février 2022. A ce titre et conformément à l'article L.121-16 du Code de l'Environnement qui prévoit notamment un délai d'affichage de l'avis au moins 15 jours avant le début de la concertation, il convient de décaler la période de concertation d'une semaine c'est-à-dire à compter du 14 mars 2022, et de limiter sa durée à trois mois maximum, à savoir jusqu'au 14 juin 2022 inclus. L'avis de concertation diffusé a été rectifié dans ce sens.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les modifications susvisées de la délibération n°3790 du 14 février 2022 relative à la concertation préalable du projet de réhabilitation de la friche de « La Méditerranéenne » à Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les modifications susvisées de la délibération n°3790 du 14 février 2022 portant sur la période de la concertation préalable du projet de réhabilitation de la friche de « La Méditerranéenne » à Agde, et la fixant du 14 mars au 14 juin 2022 inclus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout type administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux services de l'Etat.

Fait et délibéré à POMÉROLS les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Signé électroniquement le
23/03/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

